

**PROCES-**  
**VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI**

**5 juillet 2021**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Stanislas**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 5 juillet 2021, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 15 à 19 h 55 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

**Étaient présents :**

MMES les conseillères :        Johane Thibeault  
   Catherine Bolduc  
   Nancy Savard

MM les conseillers :                Clément Genest

**Était absente :**

MME la conseillère :                France Simard  
M. le conseiller :                        Yannick Charbonneau

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR DU 5 JUILLET 2021**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juin 2021 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
  - a. Aqueduc, égout;
  - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
  - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Avis de motion règlement numéro 455-2021 concernant la gestion contractuelle;
- 9- Avis de motion règlement numéro 456-2021 concernant l'eau potable;
- 10- Nomination maire suppléant et vérification des factures;
- 11- Résolution pour l'adoption du règlement no 21-463 intitulé « Relatif à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC Maria-Chapdelaine » par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- 12- Dos d'âne dans le centre du village;
- 13- Affaires nouvelles :
  - a. Demande achat lots 44-45 rang Mistassibi;
- 14- Période de questions;
- 15- Clôture de la séance.

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.**

La séance débute à 19 h 30.

**2. 64.07.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 5 juillet 2021 soit et est adopté tel que présenté et lu.

**3. 65.07.2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2021.**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 7 juin 2021 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

**4. 66.07.2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE JUIN 2021 : **80 504.98 \$**

**5. 67.06.2021 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour juin 2021 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **4 840.56 \$.**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN JUIN 2021 : **85 345.54 \$**

---

*Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.*

---

**6. RAPPORT :**

**a) AQUEDUC-ÉGOUT**

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

**b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Rapport d'analyse bactériologique pour le 9 juin 2021, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes, au Lac Éden non plus, l'eau brut ne contenait aucun coliforme et la turbidité était de 2.4. Le 22 juin il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

**c) VOIRIE MUNICIPALE**

Les chemins sont beaux. Quelques réparations ont été faites à certains endroits.

## **7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.**

Le camp de jour est commencé depuis le 28 juin. Nous avons 28 inscriptions.

Le camping a une bonne fréquentation.

## **8. 68.07.2021 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 455-2021 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE.**

Avis de motion est donné par MME JOHANE THIBEAULT, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 455.2021 concernant la gestion contractuelle.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

## **9. 69.07.2021 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2021 CONCERNANT L'EAU POTABLE.**

Avis de motion est donné par MME NANCY SAVARD, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 456.2021 concernant l'eau potable.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

## **10. 70.07.2021 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET VÉRIFICATION DES FACTURES;**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE M. Clément Genest soit et est nommé maire suppléant ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

## **11. 71.07.2021 RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO : 21-463 INTITULÉ « RELATIF À L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ » PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDLAINE.**

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à une analyse des services de transport collectif et adapté existants sur son territoire et des besoins en mobilité collective;

ATTENDU QUE, par la résolution n° 224-07-17 en juillet 2017, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement n° 17-418 titré *<Relatif à l'acquisition de compétence et à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine>*;

ATTENDU QUE, depuis ce moment, il a été de la volonté des élus d'élargir le service de transport collectif à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, tout comme celles-ci étaient déjà desservies en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE les services professionnels de la firme *<Vecteur 5>*, spécialisée en matière de transport des personnes, a été embauchée afin de soutenir l'équipe technique de la MRC visant à mettre en œuvre la volonté exprimée par la population en général depuis plusieurs années au terme de plusieurs consultations publiques (plan d'action locaux, politique *<Municipalité amie des aînés>*, etc.);

ATTENDU QUE les élus de la municipalité ont été informés de l'état d'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique de la MRC ou par l'entremise de l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration de *<Transport collectif et adapté de Maria-Chapdelaine Inc.>*, lequel fait affaire sous la raison sociale *<Maria Express>*;

ATTENDU QUE la municipalité est desservie depuis plusieurs années par le service de transport adapté de la MRC, laquelle facture annuellement la municipalité sous forme de quotes-parts;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec les démarches réalisées par la MRC au cours des derniers mois visant une bonification du transport des personnes non-admissibles au transport adapté;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le présent conseil confirme qu'il a participé d'une manière ou d'une autre à la démarche collective visant à élargir le mandat de transport adapté à celui du transport des autres personnes (aussi appelé <transport collectif>) par l'entremise du règlement n° 21-463 de la MRC de Maria-Chapdelaine; et,

QUE copie de la présente soit adressée à M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et à M. Mario Fortin, président de Maria Express.

**12. 72.07.2021 DOS D'ÂNE DANS LE CENTRE DU VILLAGE.**

ATTENDU QUE nous désirons sécuriser le centre du village étant donné la vitesse de circulation assez élevée;

ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission à l'entreprise signalisation Audet de St-Bruno;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité installe des dos d'âne en caoutchouc au centre du village, soit à 2 endroits différents;

QUE la signalisation adéquate soit installée afin d'annoncer les dos d'âne;

QUE le montant total de l'achat soit pris à même notre budget de voirie, soit un montant approximatif de 1 500\$;

**13. AFFAIRES NOUVELLES :**

**ci. 73.07.2021 DEMANDE ACHAT LOTS 44-45 RANG MISTASSIBI;**

ATTENDU QUE Mme Roxane Lapointe désire acheter les lots 44-45 Rang Mistassibi, canton Pelletier, cadastre 5 971 850 appartenant à la Municipalité de Saint-Stanislas;

ATTENDU QUE les membres du conseil se sont réunis le 5 juillet 2021 afin de prendre une décision au sujet de cette vente;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QU'après mûres réflexions la Municipalité de Saint-Stanislas a décidé de conserver les lots 44-45 rang Mistassibi;

**QUE** cette décision soit dû au fait que les membres du conseil désirent développer cette propriété dans les années à venir et par le fait même conserver l'accès à la rivière pour des projets futurs ainsi que pour l'accès aux citoyens et touristes;

**QUE** Mme Lapointe reçoive des remerciements des membres du conseil pour son intérêt à notre municipalité et n'hésite pas à communiquer avec nous afin de poursuivre ses recherches de développement;

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**15. 74.07.2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit et est levée à 19 h 47.

Adopté à la séance du 9 août 2021.

.....  
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....  
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.